

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 19 décembre 2011.

Étaient présents à cette séance, Mesdames les conseillères Gemma Lamontagne et Jacynthe Perron, ainsi que Messieurs les conseillers Adrien Perron, Sylvain Auclair et Louis Routhier siégeant sous la présidence de Monsieur le maire Bernard Généreux.

### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire ouvre la séance à 19h03 et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

Conformément à l'article 153 du Code municipal du Québec, ce conseil constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le présent code, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance, et en fait mention dans le procès-verbal de la séance. Avis signifié au conseiller Monsieur Philippe Fortin.

### **RÉSOLUTION No 2011-327**

#### **Acceptation de l'ordre du jour**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

### **RÉSOLUTION No 2011-328**

#### **Adoption des prévisions budgétaires 2012**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2012 s'élevant à 3 852 000\$ soient adoptées par le conseil municipal.

### **RÉSOLUTION No 2011-329**

#### **Taux de la taxe foncière 2012 (taux variés et taxes de secteur Villas, Grenier-Allard)**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

#### **DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Administration générale	733 300\$
Sécurité publique	348 500\$
Transport	606 700\$
Hygiène du milieu	582 700\$
Santé et bien-être	21 800\$
Aménagement, urbanisme et développement	292 700\$
Loisirs et culture	456 300\$
Frais de financement	<u>255 900\$</u>
<b>Total des dépenses de fonctionnement :</b>	<b>3 297 900\$</b>

#### **CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES**

Remboursement de la dette à long terme	409 700\$
Affectations des activités d'investissement	70 200\$
Surplus accumulé affecté	(22 000\$)
Réserves financières et fonds réservés	<u>96 200\$</u>

**Total conciliation à des fins budgétaires :** 554 100\$

**TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES :** **3 852 000\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 474 804\$** et que les taxes spéciales pour le chemin des Oies-Blanches s'élèvent à **6 212\$**, dont 1 479\$ pour le secteur Villas et 4 733\$ pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **167 802 000\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	144 984 083\$
➤ Immeubles 6 logements et +	2 393 900\$
➤ Immeubles non résidentiels	11 800 017\$
➤ Immeubles industriels	8 724 000\$

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** pour le chemin des Oies-Blanches est de **2 112 800\$** pour le secteur Villas et de **4 303 000\$** pour le secteur Grenier-Allard.

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 377 196\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 370 984\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable

ET une taxe foncière de secteur au Chemin des Oies-Blanches, pour un montant total de **6 212\$**, selon les secteurs suivants :

➤ Secteur Villas	0,07\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard	0,11\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2012** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,33\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,15\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,30\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Villas (taxe secteur add.)	0,07\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Secteur Grenier-Allard (taxe s. add.)	0,11\$ par cent dollars d'évaluation imposable

**RÉSOLUTION  
No 2011-330**

**Taux de la taxe spéciale 2012 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2012 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 185\$ par unité.

**RÉSOLUTION  
No 2011-331**

**Taux de la taxe 2012 sur les matières résiduelles**

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11

Janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2012, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 419\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 275\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 90.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 45.25\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

**RÉSOLUTION  
No 2011-332**

**Adoption du règlement No 2011-15 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements »**

---

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2011-15 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements ».

**RÉSOLUTION  
No 2011-333**

**Adoption du règlement No 2011-16 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement No 2010-02 décrétant le taux de taxe sur les matières résiduelles »**

---

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Sylvain Auclair ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2011-16 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2010-02 décrétant le taux de taxe sur les matières résiduelles ».

**RÉSOLUTION  
No 2011-334**

**Adoption du règlement No 2011-17 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement No 2002-19 prévoyant l'imposition d'une taxe foncière par résolution »**

---

ATENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Jacynthe Perron, APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier ET RÉSOLU par ce conseil d'adopter le règlement No 2011-17 intitulé « Règlement modifiant le Règlement No 2002-19 prévoyant l'imposition d'une taxe foncière par résolution ».

**RÉSOLUTION  
No 2011-335**

**Adoption du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Louis Routhier, APPUYÉ PAR Madame la conseillère Gemma Lamontagne ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2012-2013-2014 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
	4
	1
	<u>6 898 675\$</u>

Ce programme triennal prévoit **19 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

<b>Emprunts à long terme (règlements)</b>	<b>An</b>	<b>Montant</b>
<b>2012</b>		
Réseau d'aqueduc – Chemin de l'Île-des-Saules	20	
<b>2013</b>		
2) Relocalisation de la caserne et réaménagement de ville	20	
3) Prolongement du Quartier Vert-Eau – Rue des Cerisiers et des Pruniers-Revêtement de surface	20	
4) Rénovation de la salle communautaire	20	
5) Relocalisation de la bibliothèque municipale (subvention prévue : 380 000\$)	20	
6) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau	20	1
<b>2014</b>		
7) Réfection de la route Marcel-Auclair	20	
8) Réfection avenue Albert-Perron	20	
<b>TOTAL EMPRUNT À LONG TERME</b>		<b>2</b>
<b>Fonds de roulement</b>		
9) Mise aux normes – Traverse du CN – Chemin des Blanches	20	
10) Acquisition de servitudes de terrains – Emprise Vé	20	
11) Camionnette pour les Travaux publics	20	
<b>TOTAL FONDS DE ROULEMENT</b>		
<b>Fonds d'administration</b>		
12) Bâtiment de services – plage municipale		
13) Serveur	20	11 000\$
14) Ameublement et matériel – Centre Récréatif (subvention prévue : 12 500\$)	20	
15) Poste de travail et projecteur	20	
16) Programme Ma rue, mes arbres (subvention prévue : 7 500\$)	20	
17) Rayonnage pour bibliothèque	20	
18) Bureau adjointe administrative	20	
19) Pompe – Poste de pompage P.2	20	
<b>TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION</b>		

**RÉSOLUTION  
No 2011-336**

**Levée de l'assemblée**

A 19 h 47, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Adrien Perron, ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

---

**Bernard Généreux,  
Président de l'assemblée**

---

**Régis Girard,  
Directeur général et secrétaire-trésorier**